



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° RES-CH-03

Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur (bâtiment tertiaire)

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m² et raccordés à un réseau de chauffage urbain.

2. Dénomination

Réhabilitation d'un poste de livraison par le remplacement de la totalité des éléments suivants, constitutifs du primaire du poste de livraison par des équipements neufs :

- échangeurs ;
- régulation ;
- pompes, lorsque le poste de livraison en est équipé ;
- isolation thermique.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / m ²			Surface chauffée (m ²)	X	S	X	Secteur d'activité		Facteur correctif
Zone Climatique	H1	H2					H3	Secteur d'activité	
	H1		230	X	S	X	Bureaux	1,1	
	H2		190				Enseignement	0,8	
	H3		130				Commerces	1,1	
							Hôtellerie, restauration	1,4	
							Santé	0,9	
							Autres secteurs	0,8	